FICHE DE FORMATION

TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES AVEC FRANÇAIS LANGUE PROFESSIONNELLE

FORMATION CERTIFIANTE — RNCP37715, NIVEAU 3 — POUR LES PERSONNES ALLOPHONES

Une formation au métier d'assistant de vie aux familles **construite en lien étroit avec les besoins des employeurs** de l'aide à domicile. Le parcours associe **apprentissage du métier, français professionnel et immersion en situation professionnelle**. Dans le cadre d'une POEI, cette immersion est réalisée chez l'employeur porteur du projet de recrutement.

Cette formation peut notamment être organisée dans le cadre d'une **POEC avec un OPCO**, d'une **POEI avec France Travail** ou d'un **projet de transition professionnelle avec Transitions Pro**. Les durées, dates, modalités de financement et conditions de recrutement sont précisées pour chaque session.

LA FORMATION EN BREF

Métier visé	Assistant(e) de vie aux familles, auxiliaire de vie, aide à domicile, agent à domicile, garde d'enfant à domicile, garde à domicile
Public	Demandeurs d'emploi allophones inscrits à France Travail et salariés en projet de transition professionnelle, motivés par le métier d'ADVF : étrangers primo-arrivants, signataires d'un CIR, résidents des QPV et autres publics prioritaires de France Travail
Certifications	· Titre professionnel Assistant de vie aux familles (ADVF) — RNCP37715, niveau 3 · Diplôme de Français Professionnel B1 (CCI de Paris) · Certificat SST (INRS)
Références de la certification	· Code NSF 330t — Spécialités plurivalentes des services aux personnes (réalisation du service) · Formacodes 44028 Accompagnement éducatif et social, 42056 Service à la personne, 44030 Assistance maternelle · Enregistrement RNCP : parcours certifiants depuis le 5 juillet 2023, valable jusqu'au 5 juillet 2028
Dispositif	POEI avec France Travail, POEC avec un OPCO ou projet de transition professionnelle avec Transitions Pro. Dans le cadre d'une POEI, le parcours est associé à un projet de recrutement porté par un employeur.
Durée	Parcours de référence : 595 heures sur 18 semaines, dont 182 à 231 h de français langue professionnelle, 336 à 385 h de formation au métier et 28 h de stage chez l'employeur. La répartition entre français et métier est fixée pour chaque session, selon le niveau linguistique du groupe et les besoins des employeurs ; la durée et l'organisation du parcours sont adaptées au dispositif de financement mobilisé.
Rythme	Temps plein, du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h30 — 100 % en présentiel
Effectif	12 apprenants par cohorte
Lieu	Rue de la Révolution, 93100 Montreuil — accessible en métro et en bus — locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
Coût	Prise en charge intégrale par France Travail (POEI), l'OPCO (POEC) ou Transitions Pro (projet de transition professionnelle). Tarif communiqué sur devis à l'employeur ou au financeur. Aucun coût pour l'apprenant.
Délai d'accès	En POEI, 15 jours en moyenne entre l'information collective, ou l'entretien de recrutement avec l'employeur, et l'entrée en formation
Prochaines sessions	Sessions ouvertes tout au long de l'année avec France Travail et les employeurs partenaires — dates communiquées sur demande

01 À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

La formation s'adresse aux **demandeurs d'emploi inscrits à France Travail** et aux **salariés engagés dans un projet de transition professionnelle**, âgés de 18 ans et plus, qui souhaitent exercer un métier de l'aide à domicile auprès de personnes âgées, de personnes en situation de handicap ou de familles. Aucun diplôme ni expérience préalable dans l'aide à domicile n'est exigé.

Elle est conçue en priorité pour les **personnes allophones** : personnes non francophones ou faiblement francophones, étrangers primo-arrivants (EPA), signataires d'un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Les apprenants relèvent pour la plupart des **publics prioritaires de France Travail** :

- résidents des **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** ;
- personnes **peu ou pas qualifiées** (publics du Plan d'investissement dans les compétences — PIC ; bas niveaux de qualification — BNQ) ;
- **demandeurs d'emploi de longue durée** ;
- **jeunes de moins de 26 ans** ;
- **seniors de 50 ans et plus** ;
- **travailleurs handicapés** ;
- **bénéficiaires du RSA**.

Les personnes à l'aise en français, à l'oral comme à l'écrit, sont orientées vers le parcours **Titre professionnel ADVF de 364 à 490 heures** d'Institut Enteam, sans français langue professionnelle.

02 PRÉREQUIS

NIVEAU DE FRANÇAIS

→ **Niveau A2 du CECRL** attendu à l'entrée, vérifié par un positionnement linguistique. Une admission en dessous du niveau A2 peut être étudiée individuellement au regard des résultats au positionnement et de la capacité du candidat à suivre le parcours.

CONDITIONS ADMINISTRATIVES

→ Être en **situation administrative régulière**, avec un titre autorisant à travailler en France, valable pendant toute la formation et à la date d'embauche.

→ Présenter un **extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3)**, demandé par les employeurs pour les interventions auprès de publics fragiles.

CONDITIONS LIÉES AU MÉTIER

→ Avoir **envie d'exercer le métier**, vérifiée par un positionnement métier : représentation du métier, expériences antérieures et aptitudes.

→ Être **disponible sur toute la durée de la formation**, stage compris.

→ Être disponible au regard des **conditions d'exercice du métier** : interventions au domicile des bénéficiaires, déplacements entre plusieurs lieux d'intervention, horaires pouvant être variables ou discontinus et, selon les postes, interventions le week-end. Le permis de conduire et/ou un moyen de déplacement peuvent être nécessaires selon l'employeur et le secteur d'intervention.

→ Avoir pris connaissance des **exigences physiques du métier** : déplacements, station debout prolongée, aide à la mobilité, utilisation d'aides techniques.

03 OBJECTIFS DE LA FORMATION

Objectif général : acquérir les compétences professionnelles et linguistiques nécessaires pour exercer le métier d'assistant de vie aux familles et se présenter au Titre professionnel ADVF, au DFP B1 et au certificat SST.

→ À l'issue de la formation, l'apprenant est capable de :

- assurer l'**entretien du logement et du linge** au domicile d'un particulier, en appliquant les protocoles professionnels d'hygiène et de sécurité ;
- **accompagner une personne fragilisée ou en perte d'autonomie** dans les actes essentiels de la vie quotidienne, en préservant son autonomie, sa dignité et ses choix ;
- **prendre en charge un ou plusieurs enfants** au domicile familial, en assurant leur sécurité, leur confort, leur hygiène, leur éveil et leur socialisation ;
- adopter une **posture professionnelle** adaptée et s'insérer dans une équipe pluridisciplinaire ;
- **communiquer en français au niveau B1** en situation de travail : comprendre des consignes orales et écrites, rédiger des transmissions, échanger avec les bénéficiaires, les familles et l'équipe.

04 PROGRAMME

FORMATION AU MÉTIER — 336 À 385 HEURES

Le programme couvre les compétences des trois CCP du Titre professionnel ADVF et est organisé autour de **7 domaines professionnels, 25 activités et 100 compétences métier**. Les heures par domaine ci-dessous correspondent au socle de 336 h ; les heures complémentaires, jusqu'à 385 h, sont réparties selon le planning de la session.

Domaine professionnel	Durée	CCP du titre
1. S'intégrer dans le métier et adopter une posture professionnelle durable	80,5 h	Transversal aux 3 CCP
2. Entretenir le domicile et le linge avec les techniques professionnelles	37,5 h	CCP 1
3. Accompagner la personne dans son alimentation	15,5 h	CCP 2
4. Assister la personne dans les gestes d'hygiène, de confort et de change	24,5 h	CCP 2
5. Accompagner la mobilité de la personne et prévenir les risques physiques (dont SST, 14 h)	56 h	CCP 2
6. Adapter son intervention à la personne en situation de handicap ou atteinte d'un trouble de santé invalidant	81 h	CCP 2
7. Assurer la garde de l'enfant et réaliser les soins du nourrisson	41 h	CCP 3

Les trois CCP du titre : **CCP 1** — Entretenir le logement et le linge d'un particulier ; **CCP 2** — Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien ; **CCP 3** — Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile.

FRANÇAIS LANGUE PROFESSIONNELLE — 182 À 231 HEURES

Le français est appris à partir des **situations de travail de l'assistant(e) de vie** : comprendre une consigne, réaliser et expliquer son intervention, renseigner un cahier de liaison, repérer et signaler un événement indésirable, transmettre une information à l'équipe, échanger avec une famille, appeler les secours.

Bloc	Durée (base 231 h)
Compréhension orale en français professionnel	jusqu'à 56 h
Expression orale en français professionnel	jusqu'à 56 h
Compréhension écrite en français professionnel	jusqu'à 49 h
Expression écrite en français professionnel	jusqu'à 49 h
Préparation au Diplôme de Français Professionnel B1	jusqu'à 21 h

STAGE CHEZ L'EMPLOYEUR — 28 HEURES

Quatre journées de stage chez l'employeur sont réparties sur le parcours ; dans le cadre d'une POEI, elles se déroulent chez l'employeur porteur du projet de recrutement. Chacune est **préparée** (objectifs fixés avec l'apprenant), **observée** par le salarié référent de l'employeur à l'aide d'une grille commune, puis **analysée** en centre, avec des actions de remédiation si besoin.

ORGANISATION DU PARCOURS

Le parcours se déroule en **deux phases**. La première donne la priorité au français (**quatre jours par semaine pour un jour de formation métier**), afin de construire les bases linguistiques nécessaires. La seconde inverse le rythme : **quatre jours de formation métier pour un jour de français**. Cette organisation est **propre à chaque session** : le rythme, la durée de chaque phase et le calendrier sont précisés dans le planning pédagogique de la session.

05 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

NOTRE LOGIQUE PÉDAGOGIQUE

« Partir du réel pour construire la compétence. »

L'apprenant acquiert les gestes et les connaissances, les met en pratique, s'entraîne en situation professionnelle, est évalué, puis retravaille ce qui doit être consolidé.

- → **Modalité** : 100 % en présentiel.
- → **Approches pédagogiques** : expositive, démonstrative, interrogative et active, avec mises en situation sur plateau technique.
- → **Techniques d'animation** : tour de table, exposé interactif, vrai-faux, quiz, QCM, discussion, Post-it, simulation, étude de cas, jeu de rôle, brainstorming, carte mentale, jeux de cartes, photo-langage, glossaire, exercices de FLP contextualisés au métier, remédiation individualisée.
- → **Plateau technique** : lit médicalisé, fauteuil roulant, déambulateur, disque et planche de transfert, guidon de transfert, verticalisateur, matériel d'entretien du logement et du linge, espace cuisine, matériel de petite enfance.

→ **Équipe** : formateurs professionnels du métier, formateur de français langue professionnelle, coordinateur pédagogique, coordinateur chargé du lien avec les employeurs, référent handicap.

06 MODALITÉS D'ÉVALUATION

→ **Évaluation de chaque compétence**, au fil du parcours, tracée dans un livret de suivi individuel.

→ **Évaluation en cours de formation (ECF)** à la fin de chacun des 7 domaines, suivie si besoin d'une remédiation individualisée.

→ **Examen blanc** en fin de parcours, dans les conditions de la session du titre.

→ **Simulation de l'entretien final** avec le jury, à partir du Dossier professionnel.

→ **En français** : positionnement initial, évaluations intermédiaires, évaluation finale.

07 CERTIFICATIONS ET SUITES DE PARCOURS

La formation est **certifiante et professionnalisante**. Elle prépare à une certification professionnelle enregistrée au RNCP, à une certification linguistique et au certificat SST, et donne lieu à une attestation interne :

→ **Titre professionnel Assistant de vie aux familles (ADVF)** — RNCP37715, niveau 3 (équivalent CAP), délivré par le ministère chargé de l'Emploi. Certification enregistrée au RNCP le 5 juillet 2023, valable jusqu'au 5 juillet 2028. **La formation prépare aux trois CCP constitutifs du titre.** L'apprenant est présenté au Titre professionnel **après avoir pris son poste chez son employeur**, afin de renforcer sa confiance et sa maîtrise professionnelle. Le candidat reste accompagné par Institut Enteam jusqu'à sa présentation à l'examen. Le passage est organisé dans un centre d'examen agréé à Paris ou en Île-de-France ; le lieu et les dates de session sont communiqués aux apprenants et aux employeurs en cours de formation.

→ **Diplôme de Français Professionnel (DFP) de niveau B1** de la CCI de Paris, présenté à l'issue de la formation.

→ **Certificat SST** (Sauveteur Secouriste du Travail), délivré après 14 heures de formation sous réserve de réussite aux évaluations certificatives.

→ **Attestation de compétences acquises Institut Enteam**, délivrée à la fin de la formation sur la base des évaluations réalisées sur les 100 compétences du référentiel pédagogique, avec possibilité de rattrapage. Cette attestation interne ne se substitue à aucune certification enregistrée.

ÉQUIVALENCES ET PASSERELLES

Le titre est composé de **trois blocs de compétences (CCP) capitalisables**, pouvant être validés séparément. Il ne bénéficie d'aucune équivalence totale ; des correspondances partielles existent avec certaines certifications du secteur sanitaire, social et de la petite enfance. Les correspondances et passerelles applicables sont celles publiées sur la fiche RNCP en vigueur de France compétences.

SUITES DE PARCOURS

Après le Titre professionnel ADVF, les titulaires peuvent poursuivre vers d'autres certifications du secteur sanitaire, social ou de la petite enfance :

- **DEAES** — Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social ;
- **DEAS** — Diplôme d'État d'aide-soignant ;

- **DEAP** — Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ;
- **CAP AEPE** — Accompagnant éducatif petite enfance ;
- avec l'expérience, des fonctions de **responsable de secteur** ou de **coordination** dans une structure d'aide à domicile.

Selon la certification visée et la réglementation en vigueur, des correspondances, dispenses ou allègements peuvent être prévus ; il convient de consulter le référentiel de la certification concernée au moment du projet.

Codes ROME : K1302, K1303, K1304, K1305 — Formacode : 44028, 42056, 44030. Détail sur la fiche France compétences : www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37715

08 DÉBOUCHÉS : POSTES VISÉS ET EMPLOYEURS

Le métier d'assistant(e) de vie aux familles est un **métier en tension** : les structures d'aide à domicile recrutent de façon durable. Dans le cadre d'une POEI, chaque parcours est associé à un projet de recrutement porté par un employeur. À l'issue de la formation, l'objectif est la **prise de poste chez cet employeur**, en CDI ou CDD d'au moins 6 mois, selon les conditions prévues dans le projet de recrutement.

POSTES VISÉS

Assistant(e) de vie aux familles, auxiliaire de vie, aide à domicile, agent à domicile, garde d'enfant à domicile, garde à domicile — en qualité de salarié(e), à temps plein ou à temps partiel.

TYPES D'EMPLOYEURS

À l'issue de la POEI, l'embauche se fait exclusivement dans une **entreprise prestataire de services à la personne (SAP)**, lucrative ou non lucrative : c'est l'employeur qui a porté le projet de recrutement.

Au fil de la carrière, le titre ouvre aussi vers d'autres employeurs :

- **services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)**, associatifs ou privés ;
- **entreprises de services à la personne** en mode mandataire ;
- **particuliers employeurs**, directement ou par l'intermédiaire d'un service mandataire ;
- selon les postes, **structures d'accueil de la petite enfance** ou familles pour la garde d'enfants à domicile.

09 UN ACCOMPAGNEMENT JUSQU'À L'EMPLOI DURABLE

Chaque apprenant est accompagné de son entrée en formation jusqu'à son maintien dans l'emploi, autour de **quatre réussites** :

Je réussis ma formation	Lever les freins, individualiser le parcours, piloter la progression.
Je réussis mon examen	Sécuriser les acquis, constituer le Dossier professionnel, préparer la certification.
Je réussis mon accès à l'emploi	Connaître son employeur, faire ses preuves en stage, sécuriser l'embauche et la prise de poste.
Je réussis durablement dans mon emploi	Suivi après la formation, à 3 et 6 mois, sans coût pour l'apprenant ni pour l'employeur.

10 MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Les modalités d'admission sont **adaptées au dispositif de financement**. Elles comprennent généralement :

1. **Information sur la formation et le métier** ; dans le cadre d'une POEI, information collective organisée avec France Travail et les employeurs.
2. **Positionnement linguistique** : compréhension et expression, orales et écrites.
3. **Positionnement métier** : envie d'exercer le métier, représentation du métier, expériences antérieures et aptitudes.
4. **Positionnement formation** : motivation, disponibilité et capacité à suivre le parcours.
5. **Validation de la candidature et du financement** selon le dispositif mobilisé. Dans le cadre d'une POEI, la candidature est également validée par l'employeur porteur du projet de recrutement.

S'INFORMER OU S'INSCRIRE

Pour s'informer ou s'inscrire : **formulaire du site internet, téléphone, courriel, WhatsApp ou SMS** auprès d'Institut Enteam. Dans le cadre d'une POEI, l'inscription à une information collective se fait aussi sur la plateforme « Mes événements emploi » de France Travail, ou par l'intermédiaire du conseiller France Travail.

DÉLAI D'ACCÈS

Dans le cadre d'une POEI, **15 jours en moyenne** entre l'information collective, ou l'entretien individuel de recrutement avec l'employeur, et l'entrée en formation. Pour les autres dispositifs, le délai dépend du calendrier de validation du financement.

11 TARIF ET FINANCEMENT

La formation peut être financée, selon le dispositif et sous réserve de validation du projet, par **France Travail dans le cadre d'une POEI**, par **un OPCO dans le cadre d'une POEC**, ou par **Transitions Pro dans le cadre d'un projet de transition professionnelle**. La durée et le contenu du parcours sont adaptés aux règles du dispositif mobilisé. **Prise en charge intégrale par le financeur ; aucun coût n'est à la charge de l'apprenant.** Le tarif est communiqué sur devis à l'employeur ou au financeur, pour chaque projet de recrutement. La rémunération ou l'indemnisation pendant la formation dépend de la situation de chacun et des règles appliquées par le financeur.

12 ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX

Les locaux de formation de Montreuil (rue de la Révolution) sont **accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR)** et desservis par les transports en commun.

ADAPTATION DU PARCOURS

L'adaptation du parcours est étudiée **au cas par cas** avec chaque candidat : rythme, supports, moyens techniques ou humains, modalités d'évaluation. Des solutions individualisées peuvent être construites avec l'Agefiph, Cap emploi et France Travail. Toute personne concernée est invitée à se faire connaître avant l'entrée en formation.

RÉFÉRENT HANDICAP

Arnaud JEAN — arnaud.jean@institutenteam.fr — 06 85 76 00 60

13 NOS RÉSULTATS

Indicateur	Résultat
Taux de complétion (apprenants ayant suivi la formation jusqu'à son terme)	**100 %** (45 sur 45)
Taux d'obtention du certificat SST	**100 %** (44 sur 44)
Taux d'obtention du Titre professionnel ADVF	**94,6 %** (35 sur 37)
Taux d'obtention des CCP du Titre professionnel	**98,2 %** (109 sur 111)
Taux de retour à l'emploi à l'issue de la POEI	**88,9 %** (40 sur 45)
Taux de maintien dans l'emploi à 6 mois (parmi les personnes embauchées à l'issue de la POEI)	**85 %** (34 sur 40)
Taux de satisfaction globale des apprenants (questionnaire renseigné en fin de formation)	**98 %** (45 répondants)

Résultats 2026 des POEI Titre professionnel ADVF d'Institut Enteam. 45 apprenants formés, tous allés au terme de leur formation. 37 candidats présentés au Titre professionnel : 35 titres complets (3 CCP) et 2 validations partielles (2 CCP sur 3), soit 109 CCP obtenus sur 111 présentés ; les 8 autres apprenants seront présentés à la prochaine session d'examen. 44 candidats présentés au certificat SST, tous reçus.

Diplôme de Français Professionnel (DFP) B1 : le parcours avec Français Langue Professionnelle est récent ; les premiers résultats seront publiés à l'issue des sessions en cours.

Nos objectifs pour chaque session : abandon inférieur ou égal à 1 apprenant sur 12 ; retour à l'emploi dans les 30 jours pour au moins 80 % des apprenants ; réussite au titre et au DFP B1 pour au moins 80 % des candidats présentés.

14 CONTACT

CONTACTS INSTITUT ENTEAM

Marie DEVEAU — employeurs et France Travail
06 71 20 30 74 — marie.deveau@institutenteam.fr

Arnaud JEAN — coordination pédagogique
06 85 76 00 60 — arnaud.jean@institutenteam.fr

RÉCLAMATION

Toute réclamation peut être adressée à marie.deveau@institutenteam.fr. Elle fait l'objet d'un accusé de réception et d'une réponse écrite.

INSTITUT Enteam

ORGANISME DE FORMATION
SEINE-SAINT-DENIS (93)

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation

CONTACTS
Marie DEVEAU — 06 71 20 30 74
marie.deveau@institutenteam.fr
Arnaud JEAN — 06 85 76 00 60
arnaud.jean@institutenteam.fr

ACCESSIBILITÉ : pour toutes questions relatives à une situation de handicap, vous pouvez contacter notre référent handicap : **Arnaud JEAN**

NUMÉRO SIREN : 942 313 073 — STATUT : Société par Actions Simplifiée (SAS)
CODE NAF : 7022Z — NUMÉRO DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ : 119 311 15 5293
CERTIFICATION QUALIOPI : N°FRCM25242

© INSTITUT ENTEAM — 2026

www.institutenteam.fr